



Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vauréal

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil municipal du mercredi 20 janvier 2016 à 19h00

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Odile SELLA-AGNESE, Régis RICORDEAU, Paul LINZA, Eric MOTTIER.

Absents excusés :

Aurélié DEREMETZ donne pouvoir à Aline BOUDIN, Virginie PILARDEAU donne pouvoir à Sandrine BILLARD et Annick CRECY Annick donne pouvoir à Eric MOTTIER, Franck OLIVIER.

Soit, sur quinze membres en exercice, quatorze présents.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Eric MOTTIER est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du jeudi 3 décembre 2015

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 3 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : désignation d'un délégué titulaire au SIAMHLM pour le remplacement de l'actuel délégué Georges MAST

Guy PARIS, maire, demande au Conseil municipal de bien vouloir valider l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Il s'agit de désigner un délégué titulaire au SIAMHLM pour le remplacement de l'actuel délégué Georges MAST.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Guy PARIS, maire, explique que le SDCI a été créé par la réforme territoriale du 16 décembre 2010. Il détaille le périmètre des intercommunalités dans chaque département. Il est arrêté et mis en œuvre par le Préfet après une concertation des communes, des EPCI et de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). La CDCI est composée de différents collèges d'élus locaux et peut, sous certaines conditions, amender les projets du Préfet.

Par courrier du 30 novembre 2015, le Préfet informait les communes du Département que dans un délai de deux mois, le Conseil municipal doit rendre un avis sur ce projet de SDCI. L'ensemble des avis des communes sera ensuite transmis à la commission départementale de la coopération intercommunale qui disposera, à compter de cette transmission, d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A l'issue de cette consultation, le Préfet arrêtera et publiera le SDCI du Val-d'Oise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, sur la fusion des Communautés de Communes « Carnelle Pays de France » avec la Communautés de Communes « Pays de France » et enfin sur la dissolution de 3 syndicats identifiés comme n'ayant plus d'activité réelle.
- Emet un avis défavorable aux objectifs de la loi NOTRE souhaitant la dissolution, avec transfert de leur compétence vers un EPCI à fiscalité propre, des syndicats de distribution d'eau potable, d'assainissement ou de gestion de bassin versant de rivière.
- En conséquence, le Conseil municipal demande expressément une modification partielle de la loi NOTRE ou une adaptation permettant de conserver certains syndicats de proximité, tels que le SIEVA et le SIBVAM, compétents sans être nécessairement présents sur 3 Communautés de Communes. Ces syndicats, à taille humaine et implantés depuis longtemps en zone rurale, maîtrisent les problématiques spécifiques de leur territoire.

Adoption des modifications simplifiées des statuts du Parc naturel régional du Vexin français

Guy PARIS, maire, présente la délibération du conseil syndical du PNR Vexin français du 9 novembre 2015 sur la modification simplifiée des statuts. Il a été nécessaire de modifier les articles 1-2-3-4-5-6 et 9 des statuts en raison de la réorganisation territoriale, du rôle croissant des EPCI, Communautés de communes, d'agglomération et urbaines, la possibilité d'associer des communes du territoire qui n'avaient pas souhaité adhérer au Parc, de prévoir les différents cas de vacance de poste des membres du Bureau, d'éviter la répétition des élections au sein du Bureau et d'attribuer au Comité le soin de fixer chaque année le montant des cotisations à la charge des EPCI du Parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité les modifications des statuts du Parc naturel régional du Vexin français.

Changement de gérant au Comptoir des Petites Auges

Guy PARIS, maire, déclare que l'actuel gérant du Comptoir des Petites Auges n'a pas rouvert le café le mardi 5 janvier 2016 et a annoncé qu'il cesserait son activité le 31 janvier 2016. Huit propositions de reprises ont été étudiées par le maire et les adjoints au maire Sandrine BILLARD, Dominique PAPILLON et Alain BEZARD. L'une des candidatures a retenue l'attention en raison des garanties financières présentées, de l'expérience professionnelle et des activités envisagées au Comptoir des Petites Auges en cas de reprise. Pour le bon fonctionnement de l'établissement, le maire propose que la commune rachète le matériel et les équipements appartenant à la SARL Le Comptoir des Petites Auges pour une valeur de 10 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité :

- le rachat de l'ensemble du mobilier du Comptoir des Petites Auges pour une valeur de 10 000 € TTC à l'actuel gérant,
- l'autorisation donnée au maire pour signer un contrat de location gérance avec Jean-Pierre FORTIER et pour lui revendre l'ensemble du mobilier du Comptoir des Petites Auges pour une valeur de 10 000 € TTC.

Convention d'occupation de la salle des fêtes pour le LAEP (Lieu d'accueil Enfants Parents) et le RAM (Relais d'Assistante Maternelle)

Aline BOUDIN, adjointe au maire, expose que dans un souci de créer un environnement plus favorable aux conditions et à la qualité d'accueil des assistantes maternelles et des familles, la Communauté de Communes Vexin Centre a souhaité procéder à l'implantation d'une antenne d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dans la salle des fêtes de la Commune où le Relais Assistantes Maternelles (RAM) intervient déjà le lundi et le jeudi de 9h30 à 11h30. Les horaires du LAEP sont le vendredi de 9h30 à 11h30 deux fois par mois : un

calendrier fixe les jours d'interventions précisément. A cet effet, il convient de mettre en place une convention d'occupation des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité :
le projet d'une nouvelle convention d'occupation des lieux par le RAM et le LAEP dans la salle des fêtes de Sagy et autorise le maire à signer la convention.

Tarifs du musée de la Moisson

Sandrine BILLARD, adjointe au maire, indique que le musée de la Moisson propose un calendrier de manifestations pour l'année 2016 qui nécessite de délibérer sur le prix des prestations proposées et des récompenses :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs et récompenses suivants :

- La chasse aux œufs organisée le 27 mars 2016 : 4 € par enfant
- La Fête de l'Épouvantail qui aura lieu le dimanche 3 avril 2016, de 13h00 à 18h00 et à cette occasion de nombreuses animations seront proposées aux visiteurs avec les tarifs suivants :

Buvette :

Canettes : 2 €

Petite bouteille d'eau : 1 €

Café : 1 €

Thé : 1 €

Chocolat : 1 €

Crêpe nature : 1 €

Crêpe au sucre : 1,50 €

Crêpe au Nutella : 2 €

Sandwich : 3 €

Lots aux lauréats des concours :

- Scolaire et périscolaire :

1er prix : cadeau d'une valeur de 300 €

2ème prix : cadeau d'une valeur de 150 €

3ème prix : cadeau d'une valeur de 75 €

- Maisons de retraite, associations et collectivités :

1er prix : cadeau d'une valeur de 70 €

2ème prix : cadeau d'une valeur de 50 €

3ème prix : cadeau d'une valeur de 30 €

- Particuliers, adultes et enfants :

1er prix : cadeau d'une valeur de 50 €

2ème prix : cadeau d'une valeur de 30 €

3ème prix : cadeau d'une valeur de 20 €

Un prix spécial (panier garni) sera attribué par le jury composé d'élus et de bénévoles.

- Halloween en famille organisée le 30 octobre 2016 : 4 € par personne.

Budget 2016 : autorisation au Maire de pouvoir engager des dépenses d'investissement

Afin de pouvoir procéder, le cas échéant, à des achats de matériel et/ou réparations diverses, Guy PARIS, maire, invite les membres du Conseil municipal à l'autoriser à pouvoir engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016 qui sera voté fin mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2016.

Désignation d'un délégué titulaire au SIAMHLM pour le remplacement de l'actuel délégué Georges MAST

Dominique PAPILLON, adjoint au maire explique que dans le cadre de la fusion des syndicats du SIARVA et du SIAMHLM, Georges MAST sera démissionnaire de son titre de délégué de la commune de Sagy. Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau titulaire. Les autres membres resteront inchangés à savoir : Dominique PAPILLON titulaire et Frank OLIVIER son suppléant, Daniel DEVAUCHELLE suppléant du futur remplaçant de Georges MAST.

Il est précisé que les réunions du SIAMHLM se passent en journée et que le titulaire devra se rendre disponible pour y assister. Parmi les membres du Conseil présents, seul Guy PARIS propose sa candidature. Cette mesure prendra effet, dès la fusion du SIARVA et du SIAMHLM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote par 13 voix pour et une abstention (Guy PARIS) la désignation de Guy PARIS comme délégué titulaire au SIAMHLM.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 20h30.

Fait à Sagy, le 28 - 01 - 2016

Le Maire,

Guy PARIS

